

Consultation publique sur le projet immobilier les Halles d'Anjou

Séance de questions et réponses

Suivi de la séance du 27 février 2024 – demande de réponses par écrit

_		
Dar	COLL	rriol
rui	LUU	rriel

Montréal, le 8 mars 2024

À l'attention de l'arrondissement d'Anjou

Objet : Consultation publique sur le projet immobilier les Halles d'Anjou – Suivi de la séance d'information et de questions et réponses

À la suite de la séance d'information et de questions et réponses du 27 février 2024, la commission aimerait avoir des précisions sur plusieurs préoccupations.

Par ailleurs, lors de ladite séance, certains intervenants ont apporté des réponses incomplètes à certaines questions de citoyens et promis de les préciser plus tard.

La présente demande ainsi que vos réponses seront rendues publiques sur la page Web de la consultation.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses avant le 14 mars 2024 afin de permettre à la population d'en prendre connaissance avant la phase d'audition des opinions.

Merci de votre précieuse collaboration,

Joseph Tchinda Kenfo Secrétaire-analyste



TRANSPORT ET MOBILITÉ

Existe-t-il des normes relatives au nombre de places de stationnement réservé aux véhicules électriques dans les projets de cette envergure?

Quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour garantir la sécurité des piétons et l'accessibilité de la future station de métro, notamment en matière d'aménagement?

De nombreuses préoccupations ont été soulevées en lien avec la connexion des liens vers la piste cyclable sur le boulevard des Galeries-d'Anjou. Dans vos réponses, vous avez également indiqué : « ... on a un plan, des développements, pour les pistes cyclables à l'arrondissement, donc on va pouvoir le transmettre puis le mettre en ligne¹ ». Que prévoit ce plan en substance? Est-ce qu'il prend en compte l'interconnexion de divers liens issus des sites privés vers la piste cyclable et la future station de métro? La commission aimerait en recevoir une copie.

LOGEMENT

Comment les normes de la Société canadienne de logement (SCHL) s'articulent-elles au Règlement pour la métropole Mixte (RMM) notamment en lien avec la compensation financière et le nombre d'unités abordables ? Lors de l'examen dudit projet, comment avez-vous considéré les deux normes ?

Conformément au RMM, notamment en ce qui concerne le logement social, un des représentants du promoteur a indiqué que les compensations financières seront versées à la suite de l'entente qui sera conclue avec l'arrondissement². Comment fonctionne le mécanisme relatif à l'utilisation des montants versés? Existe-t-il des projets de logement social construits, en cours de construction ou en planification dans l'arrondissement financés par les fonds issus du RMM?

¹ Transcription de la séance d'information et de questions et réponses du 27 février 2024, doc. 7.1.1, p. 54.

² *Ibid.*, p. 35.

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT

En réponse aux recommandations du Comité Jacques-Viger, l'arrondissement a écrit : « L'arrondissement a entamé des démarches auprès du Service de l'urbanisme et de la mobilité dans le but d'élaborer un plan directeur pour l'aire TOD des Galeries d'Anjou. Il est prévu d'entreprendre cet exercice de planification à partir de cet automne afin d'entamer la réflexion sur le secteur des Galeries d'Anjou, dans l'objectif de bonifier la vision d'ensemble et d'établir des balises d'aménagement permettant de mieux encadrer les projets et interventions à venir³ ». Où en êtes-vous dans vos démarches?

Lors de votre présentation, vous avez affirmé :

« Au mois de janvier, il y a eu un retrait du projet. Finalement, le 7 février 2023, il y a une adoption pour abroger les deux résolutions qui avaient approuvé le projet. À la suite de ça, il y a une version modifiée du projet qui a été présentée (...) Puis, à la suite de la présentation de cette nouvelle mouture au CCU, il y a eu des suggestions qui ont été proposées, donc de revoir la volumétrie du bâtiment pour réduire le nombre d'étages à proximité des résidences voisines, donc de passer de huit à six étages. Il y a aussi eu une demande d'évaluer la possibilité de déplacer le bâtiment C vers le nord afin de l'éloigner des résidences voisines⁴ ».

La commission aimerait recevoir une copie du rapport du CCU.

³ Suivi des recommandations, doc. 1.4.1, p. 1.

⁴ Transcription de la séance d'information et de questions et réponses du 27 février 2024, doc. 7.1.1, p. 8.